
CHRONIQUE

Paris, le 24 janvier 1870.

Monsieur le Président, j'ai décidé, par un arrêté du 18 janvier 1870, que la distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes des départements à la suite du Concours de 1869, et la proclamation du prix de 3,000 francs institué par le décret du 30 mars et l'arrêté du 31 mars de la même année, auraient lieu à la Sorbonne le samedi 23 avril 1870, à midi. Cette solennité sera précédée de trois jours de lectures et conférences publiques, les mercredi 20, jeudi 21 et vendredi 22 avril.

Il importe, Monsieur le Président, que vous vouliez bien, dès à présent, faire connaître cette décision à MM. les Membres de votre Société, afin qu'ils aient tout le temps nécessaire pour préparer les mémoires qu'ils se proposent de lire.

J'ai l'honneur de vous rappeler que, dans les deux sections d'histoire et d'archéologie, aucun mémoire ne sera admis pour les lectures de la Sorbonne, s'il n'en a été préalablement jugé digne par une Société savante des départements. Cette mesure n'est pas applicable aux travaux scientifiques qui seront présentés à la section des sciences.

Les manuscrits des notices et mémoires relatifs à l'histoire ou à l'archéologie devront m'être transmis, au plus tard, le 31 mars, époque à laquelle seront clos les registres d'inscription. Une

Commission, prise dans le sein du Comité des travaux historiques, déterminera l'ordre dans lequel les mémoires envoyés pourront être lus.

La durée de chaque lecture ne devra pas dépasser vingt minutes. Dans le cas où des mémoires trop considérables seraient présentés, MM. les Membres des Sociétés savantes voudront bien ne donner lecture que d'un résumé reproduisant les parties essentielles de leur travail.

Le chiffre des billets à prix réduits concédés à mon Administration par les Compagnies de chemin de fer étant déterminé par le nombre même des personnes inscrites, je vous prie de m'envoyer, avant le 31 mars, la liste de ceux de MM. les Membres de votre Société qui seraient délégués par elle, soit pour faire des lectures de notices ou mémoires, soit pour la représenter à la Sorbonne ; après ce délai, il ne me serait plus possible d'assurer les mêmes facilités aux délégués qui me seraient désignés.

Les billets destinés aux lauréats, aux lecteurs et aux représentants des Sociétés, valables du 10 au 25 avril, vous seront adressés en temps opportun.

Agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique,

Signé : SEGRIS.

POUR COPIE CONFORME :

Le Conseiller d'Etat, Secrétaire-général,

S. R. TAILLANDIER.

CONCESSION GRATUITE DE TERRAIN ACCORDÉE POUR L'INHUMATION
DE FEU MM. BERBRUGGER ET BRESNIER.

M. le Maire d'Alger a adressé la lettre suivante à M. le Président de la Société historique algérienne pour l'informer que dans sa séance du 16 octobre dernier, le Conseil municipal d'Alger a accordé la concession gratuite du terrain à perpétuité, où sont

inhumés les restes mortels de MM. Berbrugger et Bresnier, ces deux membres regrettés de la Société historique algérienne.

Alger, le 21 octobre 1869.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Vous m'avez adressé à la date du 20 septembre dernier, au nom de la Société historique algérienne, une demande tendant à la concession gratuite du terrain où sont inhumés les restes mortels de feu M. Adrien Berbrugger, président de votre Société et inspecteur des monuments historiques en Algérie.

Je me suis empressé de soumettre cette demande au Conseil municipal en l'appuyant vivement.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que cette assemblée, dans sa séance du 16 de ce mois, prenant en considération les éminents services scientifiques rendus à la colonie par M. Berbrugger dans sa longue carrière et qui lui ont valu le titre de membre correspondant de l'institut de France, distinction qui tout en récompensant le savant modeste et laborieux, rejaillit sur l'Algérie, dont les richesses archéologiques et historiques, ont attiré l'attention des savants et des académies tant en France qu'à l'étranger, par la publication des travaux de la Société si habilement dirigés par M. Berbrugger et ses collaborateurs ; considérant en outre qu'une souscription s'est spontanément ouverte dans les diverses classes de la population pour l'érection d'une pierre tumulaire sur la tombe de ce savant, aussi recommandable par ses études, que par ses qualités civiques et privées.

Le Conseil municipal, s'associant à cette manifestation, a accordé la concession gratuite à perpétuité du terrain où sont inhumés les restes de feu M. Berbrugger.

Le Conseil, sur la proposition de plusieurs de ses membres, et sur la demande d'un grand nombre de notabilités de la ville, qui réclamaient pour feu M. Bresnier, la même faveur, n'a pas voulu séparer ces deux savants dont les travaux lui ont paru d'un grand intérêt pour l'étude des sciences historiques et archéologi

ques en Algérie, et il a voté également la concession gratuite du terrain pour feu M. Bresnier.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien donner connaissance de cette double décision, à la Société historique, lors de sa prochaine réunion.

Cette Société verra sans doute dans ce vote, un témoignage de la sympathie de la municipalité, pour une institution qui a rendu des services importants à l'Algérie et qui est encore appelée à en rendre sous votre habile direction.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Maire,
J. SARLANDE.

La Société historique algérienne reconnaissante de ce témoignage de sympathie aussi flatteur pour la mémoire de MM. Berbrugger et Bresnier, qu'honorable pour elle-même, a voté les remerciements les plus vifs au Conseil municipal d'Alger.

Constantine, le 28 décembre 1869.

Mon cher monsieur Cherbonneau,

Le cahier de novembre de la *Revue africaine* que je viens de recevoir à l'instant, contient, à la page 501, le fragment d'une lettre que je vous ai adressée précédemment. Le compositeur de la *Revue* a commis une erreur que je tiens à rectifier sans retard, car j'ai annoncé la découverte d'une grande statue de Bacchus et non d'une *statuette*. Voici, du reste, les renseignements que je vous ai promis à ce sujet :

Dans les fouilles exécutées à Lambèse, à Philippeville et sur plusieurs autres points de la province où existent des ruines monumentales, on a déjà découvert de nombreux spécimens de l'art statuaire antique. Cependant aucun d'eux ne peut, ce me sem-

ble, être comparé à la belle statue de Bacchus trouvée à Constantine. En poursuivant les travaux de percement de la rue Impériale, et dans les fondations de la maison Hamouda, les ouvriers terrassiers ont mis à jour une partie des compartiments des citernes romaines situées à l'angle de la rue Sidi Abd-el-Hadi. Attenant à l'un de ces compartiments et comme superposée, se trouvait une chambre ayant été, probablement, affectée à une salle de bains, laquelle était encombrée de débris de maçonnerie, de matières carbonisées et de cendres, provenant d'un incendie qui aurait détruit le monument existant jadis. Cette chambre était pavée d'une mosaïque entièrement dégradée par l'action du feu, puis par celle de l'humidité. Les murs latéraux, jusqu'à un mètre environ au-dessus du sol, étaient lambrissés en plaques de marbre de couleurs différentes. Au-dessus de ce placage, une série de niches, pratiquées dans l'épaisseur des murs, avait contenu des statuettes en marbre dont les tronçons ont été retrouvés renversés par terre. C'étaient, autant que nous avons pu en juger par les débris, des images d'hommes, de femmes et d'enfants, d'une exécution assez soignée. Mais l'œuvre d'art capitale, gisant au milieu de cet amas de décombres, était une grande statue, couchée la face contre le sol, au pied de la niche élevée qui avait dû la contenir. Les cassures qui l'ont divisée en plusieurs fragments proviennent évidemment du choc d'une chute violente, causée, par exemple, par l'écroulement des murs et de la toiture, mais non par suite de mutilation systématique, comme on l'a constaté sur la plupart des statues découvertes en Algérie jusqu'à ce jour. Ainsi, la tête adhère encore au tronc et si le nez a disparu, c'est qu'il s'est écrasé en tombant, sous le poids du reste du corps.

Cette belle statue, qui a toute la finesse d'exécution de l'art grec, est en marbre blanc et de grandeur naturelle, c'est-à-dire celle d'un homme de taille ordinaire. Le galbe de l'ensemble est gracieux et bien proportionné. Le sujet est debout, le bras gauche accoudé sur un tronc d'arbre qu'entoure un cep de vigne, duquel pendent des grappes de raisin. La main gauche, portée en avant, tient un vase ou coupe à deux anses. Le bras droit, allongé, s'appuie sur un thyrsé enrubanné. Aux pieds, contre le

tronc d'arbre, est un petit animal ayant l'aspect d'un jeune léopard.

L'ensemble de la tête imite bien plus la physionomie de la femme que celle d'un jeune homme imberbe, sous laquelle on représente ordinairement le dieu Bacchus. Les traits de la figure sont en effet d'une douceur extrême; d'une abondante chevelure ondulée sur laquelle on aperçoit quelques traces de peinture rouge-brique, s'échappent deux tresses qui tombent en avant des épaules. Cette chevelure se termine en arrière par un chignon proéminent comme celui de la coiffure des femmes; enfin la tête est couronnée de pampres et de raisins.

Ainsi donc, la tête, les épaules, la chute des reins et les cuisses ont les contours potelés et moelleux du corps de la femme, tandis que le reste, comme le haut de la poitrine, le torse, en un mot, et le bas des jambes conservent les formes et les proportions, indices de la virilité.

Quelques personnes ont supposé que cette statue représentait l'hermaphrodite; c'est une erreur à mon avis, et il ne faut y voir que l'image d'un Bacchus aux traits excessivement efféminés.

Après que cette œuvre remarquable a été transportée et mise en sûreté dans la salle du musée de la ville, un ouvrier marbrier a été chargé de la remettre d'aplomb en cimentant la cassure qui séparait les jambes du tronc. Par suite de cette tendance naturelle de vouloir trop bien restaurer le sujet confié à ses soins, l'ouvrier a ajouté d'inspiration quelques fragments brisés et disparus. Ainsi, il a refait en plâtre le nez, les anses de la coupe, le milieu du bras droit dont la cassure laissait une lacune, l'index de la main droite, une partie de la hampe du thyrses et, entre autres, la pomme de pin du sommet; une feuille de vigne a été maladroitement collée sur les parties sexuelles pour les cacher. La restitution la plus fâcheuse est assurément d'avoir mis une tête de levrette à la place de celle du petit léopard qui a disparu. (Ajoutons que notre président a eu le bon esprit de faire enlever tous ces suppléments en plâtre et de faire remettre la statue telle qu'elle était au moment de la découverte, ce qui est préférable et de meilleur goût).

J'ai reçu la nouvelle carte de l'Algérie dressée par M. Chabas-

sière, à qui, je vous prie, de transmettre mes sincères remerciements.

Tout à vous.

L. Charles FÉRAUD.

Bône, le 8 février 1870.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Depuis que je vous ai écrit, j'ai fait de nouvelles fouilles et de nouvelles découvertes. Ainsi je suis rentré hier de la Cheffia, après avoir déterré 20 nouvelles libyques. J'en possède maintenant 154. *Je vous serais bien obligé si vous vouliez m'envoyer les cinq dont vous m'avez signalé l'absence dans mon tableau.*

Au sujet du mot berbère, il y a bien d'autres opinions que celle d'Ibn Khaldoun. Vous savez que beaucoup de personnes font venir ce mot du *barbarus* latin et du *barbaros* grec, qui viendraient eux-mêmes de l'égyptien, mais tout cela ne serait quē sobriquets étrangers. Tout ce que je sais, c'est que j'ai une tribu de Beni Barbar dans mon commandement, et qu'au Maroc il y a de nombreuses populations qui s'appellent *Brabeur*.

En disant la *langue berbère*, je ne me préoccupe pas de l'origine de ce mot; — j'adopte ce nom, faute d'autre.

Comment voulez-vous appeler cette langue dont les dialectes se parlent dans tout le Nord de l'Afrique? On pourrait l'appeler libyque, et encore ce mot n'a pas de sens ethnographique bien défini et bien certain, comme je le dis dans le mémoire que je vous ai communiqué. En tout cas, le nom de *libyque* ne vaudrait pas mieux que le nom de *berbère*; et ça serait changer une habitude prise.

Veillez agréer, etc.

Général FAIDHERBE.

Pour tous les articles non signés:

Le Président : A. CHERBONNEAUX.



Alger. — Typ. Bastide.

Trouvées à L'OUED-MEKKOUS.
(Subdivision de Bône).

<p>1</p>	<p>2</p>	<p>3</p>	<p>4</p>
<p>5</p>	<p>6</p>	<p>7</p>	

Trouvées à MERMÉRI,
(près de L'OUED-MEKKOUS).

<p>8</p>	<p>9</p>	<p>10</p>	<p>11</p>
----------	----------	-----------	-----------

Trouvées à AÏN-EL-HAFRA
(Subdivision de Bône)

<p>12</p>	<p>13</p>	<p>14</p>	<p>15</p>
-----------	-----------	-----------	-----------

Trouvées à MECHTA-SI-MOHAMMED-BEN-ZERGUI,
(près d'AÏN-EL-HAFRA.)

<p>16</p>	<p>17</p>	<p>18</p>
-----------	-----------	-----------